

METROPOLE ROUEN NORMANDIE  
DEPARTEMENT URBANISME ET HABITAT  
DIRECTION DE L'URBANISME REGLEMENTAIRE  
IMMEUBLE LE 108  
108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND - CS 50589  
76006 ROUEN CEDEX

**Siège Social**  
Chemin de la Bretèque - CS 30059  
76237 Bois-Guillaume cedex  
Tél. : 02 35 59 47 47  
Fax : 02 35 12 21 08  
Email : accueil76  
@normandie.chambagri.fr

N/Réf : LL/NM  
**Pôle Territoires et Environnement**  
Dossier suivi par Mme Laurie LECUYER  
Ligne directe : 02.35.59.47.20  
amenagement.urbanisme@normandie.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 10 mai 2022

Objet : Avis sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain

Dossier suivi par Mme Elodie MARAIS

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 19 mai 2022, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

Le projet de modification simplifiée porte sur la modification du plan de la morphologie urbaine de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray et notamment de la zone UXM en vue d'y édifier une chaudière biomasse et deux unités de combustion au gaz naturel.

Sur les parcelles référencées AD56 et AD8 pour partie, ayant vocation à accueillir le projet, la hauteur maximale de construction sera portée à 35 mètres en tout point du bâtiment contre 20 mètres dans le reste de la zone.

Ce projet de modification n'a aucun impact sur les espaces et activités agricoles de la commune.

A ce titre, **nous donnons un avis favorable au projet de modification n° 3 du PLU Métropolitain.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Sébastien LEVASSEUR  
Vice-Président de la Chambre d'agriculture  
Président de la Commission Territoires